

Marie Moret à V. Meunier, 14 novembre 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 2 p. (342r, 343r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à V. Meunier, 14 novembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52891>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [14 novembre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Meunier, V.](#)

Lieu de destination 14, rue de la Forêt, Fougères (Ille-et-Vilaine)

Description

RésuméEn réponse à sa lettre lui adresse les *Études sociales* et les statuts de l'association. Lui explique qu'il ne pourra pas modeler sa société comme le Familistère car cela nécessite de multiples opérations. Lui indique où il peut se renseigner.

SupportEn haut de la lettre est mentionné "Vve" pour veuve.

Mots-clés

[Familistère](#), [Socialisme utopique](#)

Personnes citées

- [Burdeau, Auguste \(1851-1894\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Études sociales n° 1 : Le Familistère, Guise, Imprimerie Baré, 1884.*](#)
- [Le Globe, Paris, 1837-1845.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

2
3

Familistère Guise
14 Novembre 1888

Monsieur Meunier,

L'Administrateur-Gérant actuel de la Société du Familistère (ancienne maison Godin et cie) M. Séguenne, me remet - en ma qualité de veuve de M. Godin le fondateur de l'association du Familistère, - notre lettre du 11^{me}.

En réponse à cette lettre, j'ai l'honneur de vous envoier par ce courrier une étude sociale du Familistère et le volume des Statuts de notre Association, nous priant de les recevoir à titre gratuit et comme marque de ma

sympathie pour nos bonnes intentions.

Mais je ne crois pas que vous puissiez modeler votre Société d'après la nôtre, de mains pour l'instant.

L'association du Familistère embrasse, comme vous le verrez, de multiples opérations. Elle a été fondée de toutes pièces et dans des conditions exceptionnelles par mon mari.

Vous avez, au contraire à rassembler tous les éléments de la vôtre. Je crois qu'il vous faudrait avant tout consulter les lois sur les sociétés coopératives. Quant à moi je ne puis vous fournir de renseignements sur ces lois.

Mais si vous avez dans

le journal Le Globe édité
par M. A. Bardeau
1^{re} rue Grange Batelière, Paris,
on publie sous le titre
Manuel de la coopération
des articles dans lesquels
on étudie les lois concer-
nant les sociétés ouvrières.

Peut-être M. Bardeau
pourrait-il vous donner
les renseignements dont
vous avez besoin ?

Voilà tout ce que je
puis vous dire.

Veuillez agréer
Monseigneur, l'assurance
de ma considération
distinguée

Marie Gatin